



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 65918

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique, sur la création de nouvelles missions incombant à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Dans son étude « numérique et droits fondamentaux » publiée en septembre 2014, le Conseil d'État recommande (proposition n° 4) de promouvoir la diffusion gratuite d'outils de renforcement de la vie privée par les fournisseurs d'accès à internet, soit dans un cadre volontaire, soit en l'imposant par la loi à l'instar des logiciels de contrôle parental. Il souhaite connaître sa position sur cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65918

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8373

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)